

SAVANTS ET CROYANTS

LES JUIFS D'EUROPE DU NORD
AU MOYEN ÂGE



SAVANTS et CROYANTS

LES JUIFS D'EUROPE DU NORD AU MOYEN ÂGE



snoeck

SNOECK
ÉDITIONS

FRANCE Lamia Guillaume • Lamia@snoeckeditions.fr • +33 6 64 45 16 29
BELGIQUE Sint-Pietersplein 22 • B-9000 Gand • +32 9 391 56 51

En France, aucune exposition ne fut consacrée au judaïsme médiéval, en raison de la rareté, la dispersion et la complexité d'interprétation de ce patrimoine. Iconographie et textes chrétiens du Moyen Âge projetèrent une image partielle des juifs de l'époque. L'exposition du musée des Antiquités de Rouen réunit de façon inédite une sélection d'œuvres de référence, fenêtres ouvertes sur la production artistique et la vie intellectuelle des juifs du Moyen Âge. Quoique consacré plus généralement à l'Europe septentrionale, le catalogue souligne un aspect fondamental des rapports historiques entre la Normandie et l'Angleterre, puisque le développement du judaïsme insulaire dut beaucoup aux communautés juives normandes. Les échanges entre juifs et chrétiens, parfois fructueux, souvent placés sous le signe de la polémique, tissèrent une étoffe intellectuelle à la texture riche et contribuèrent à une porosité certaine entre leurs cultures matérielles respectives.

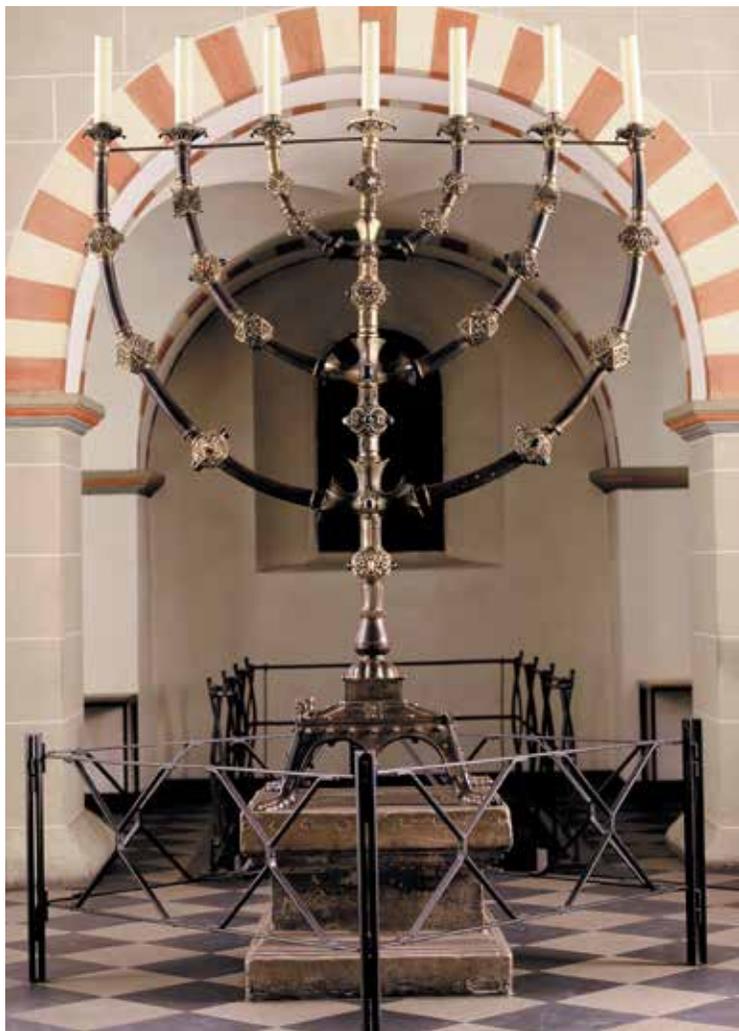


Fig. 2 – Sortie d'Égypte, mahzor, Allemagne, vers 1427-1428, Hambourg, Staats-und Universitätsbibliothek, Cod. Heb. 37, f. 27

à Clermont son appel à la croisade contre les musulmans, afin de permettre la reprise des pèlerinages chrétiens en Terre sainte. Cependant, la croisade visait aussi les juifs des communautés locales, désignés comme « infidèles déicides ». En 1096, les communautés de l'Empire germanique furent attaquées. Les centres de la vie économique et intellectuelle juive de Mayence, Worms, Cologne, Trèves ou Prague furent décimés. D'autres, comme celui de Ratisbonne, furent convertis de force. Il semble que des massacres eurent lieu également à Rouen¹⁷. Le XII^e siècle fut ponctué d'accusations et de massacres. Les calomnies de crime rituel, qui accusaient les juifs d'avoir assassiné, parfois même crucifié, un enfant chrétien, menèrent par exemple aux massacres de Blois en 1171¹⁸ ou de Lincoln en 1255¹⁹, et, associées aux ressentiments vis-à-vis de l'usure, à l'expulsion des juifs de France par Philippe Auguste en 1182²⁰. Les juifs se virent accusés de profaner l'hostie (voir cat. 5), de pratiquer la sorcellerie ou d'empoisonner les puits et de causer de grandes épidémies. La « peste noire » de 1348 fut suivie du massacre et de l'expulsion des juifs, qui en étaient désignés comme les responsables, au point que certaines communautés, à l'image de celle de Cologne, disparurent pendant très longtemps²¹. Les chrétiens accusèrent le Talmud de contenir des textes hostiles au christianisme²².

La situation des juifs empira progressivement au cours du XIII^e siècle. Le IV^e concile du Latran, convoqué par Innocent III en 1215, vilipenda l'usure, interdit aux juifs d'occuper des postes administratifs et introduisit l'obligation de porter un signe vestimentaire distinctif : chapeau pointu dans l'Empire germanique, emblème en forme de tables de Moïse en Angleterre, ou encore rouelle en France (voir cat. 2). Une taxation de plus en plus exorbitante et l'interdiction des prêts à intérêt, sous Louis IX en France ou sous Édouard I^{er} en Angleterre, appauvrirent les juifs et les rendirent souvent insolvables²³. La montée de l'antijudaïsme et leur incapacité à s'acquitter d'exigences financières de plus en plus élevées incitèrent les souverains à les expulser : en 1290 en Angleterre²⁴, en 1306 et puis définitivement en 1394 dans le royaume de France²⁵. En dépit de la violence, de la discrimination et de l'exclusion, les XII^e et XIII^e siècles constituèrent toutefois une période d'intense effervescence intellectuelle au sein des communautés septentrionales. L'œuvre des écoles talmudiques rhénanes et champenoises fut poursuivie par les descendants et disciples de Rashi. Les méthodes exégétiques de ces talmudistes français influencèrent les études de la Bible et du Talmud de Babylone pour les siècles à venir²⁶. Les œuvres mystiques et juridiques des sages ashkénazes inspirèrent les mouvements piétistes. Même si les sciences et la philosophie ne faisaient pas partie du *curriculum* éducatif (alors que certaines communautés méridionales de la France valorisèrent une approche aristotélicienne), les juifs français, anglo-normands et allemands s'intéressèrent à la grammaire et à la lexicographie²⁷, ou encore au comput et à l'astronomie, en accueillant les idées d'Abraham ibn Ezra²⁸.

17 STOW 1992, p. 103-120 ; CHAZAN 1987.
 18 JORDAN 1989, p. 35-37 ; CHAZAN 1968, p. 13-31.
 19 LANGMUIR 1972, p. 459-482.
 20 CHAZAN 1980, p. 288-299.
 21 Voir la contribution de Katja Klemann, Gary White et Michael Wiehen.
 22 MERCHAVIA 1970 ; DAHAN 1999a.
 23 ROTH 1941-1949, p. 38-67.
 24 MUNDILL 1998.
 25 DAHAN 2004 ; BALASSE 2008 ; SIBON 2016.
 26 Voir la contribution de Pinchas Roth.
 27 Voir la contribution de Judith Olsanow-Schlanger consacrée aux manuscrits hébreux de Normandie et d'Angleterre.
 28 Voir la contribution de Renate Smithuis.



de sécularisation progressive des *scriptoria* chrétiens. Ces ornements d'un genre nouveau ne furent pas sans susciter quelques discussions rabbiniques, notamment un *responsum* de Meir de Rothenburg (1215-1293)⁵.

La question de l'apport des juifs à la culture artistique du Moyen Âge ne fut formulée que relativement récemment. Au *xx^e* siècle, l'histoire de l'art, une discipline alors en pleine évolution, pouvait bien souvent s'inscrire dans des perspectives nationalistes qui ne servaient en rien l'histoire de l'art d'un peuple alors apatride⁶. Rachel Wischnitzer fut en revanche au début du siècle suivant une véritable pionnière dans ce domaine⁷. Aujourd'hui, exception faite des manuscrits et de l'épigraphie hébraïques, la production juive médiévale n'est toujours pas aisément identifiable. Les objets parvenus jusqu'à nous ne sont bien souvent que le reflet de la culture matérielle des juifs les plus privilégiés⁸. Notre connaissance de la culture monumentale demeure elle aussi bien lacunaire⁹. Cette difficulté est d'autant plus saillante que la culture matérielle juive apparaît comme consubstantielle à la culture matérielle médiévale contemporaine. Un astrolabe du début du *xiv^e* siècle inscrit en judéo-arabe (cat. 19) renvoie aux arts de l'Islam. Les caractéristiques de la synagogue de Spire (cat. 62) ou d'un jeu de trictrac ayant peut-être appartenu à un juif (cat. 32) s'alignent sur la partition stylistique de l'art roman. L'orfèvrerie des trésors de Colmar, Erfurt et Weissenfels (cat. 37, 38 et 57), les drôleries du *North French Hebrew Miscellany* (cat. 17) ou encore les accents courtois des enluminures d'un *mahzor* ashkénaze (cat. 36)

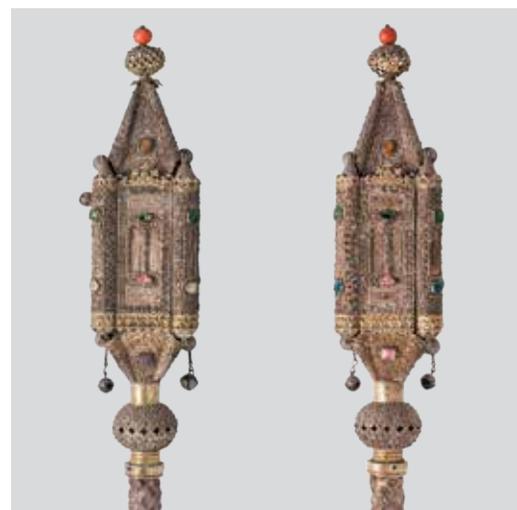


Fig. 2 – Paire de *rimmonim* en argent filigrané partiellement doré et gemmes, provenant de la synagogue de Cammarata (Sicile), et offerts en l'honneur de la Vierge Marie, à la fin du *xv^e* siècle, au trésor de la cathédrale de Palma de Majorque

⁵ MANN 2005d, p. 103.

⁶ OLIN 2001, p. 1-31.

⁷ MANN 2005c, p. 43.

⁸ HINTON 2003, p. 98.

⁹ Voir la contribution de Paul Salmona.



Fig. 3 – Aquamanile portant une formule hébraïque de bénédiction, alliage cuivreux, Allemagne (?), fin du XIII^e - début du XIV^e siècle, Baltimore, Walters Art Museum, inv. 53.25

sont tous d'obédience bien gothique. Dans le domaine de la peinture, les enlumineurs juifs se singularisèrent toutefois via la pratique de la micrographie, c'est-à-dire l'écriture d'un texte formant des motifs géométriques, floraux, zoomorphes ou anthropomorphes. Si aucune *menorah* de l'époque médiévale n'est parvenue jusqu'à nous, en revanche l'abbaye d'Essen conserve toujours un luminaire à sept branches, commandé par l'abbesse Mathilde (971/973 - 1011). Ce chandelier monumental, dont la hauteur est supérieure à 2 mètres, porte en effet l'inscription « *Malhild abbatissa me fieri iussit et Christo consecravit* » (fig. 1)¹⁰. Une telle porosité laisse au final entendre que les notions d'art juif et d'art chrétien doivent être éventuellement réservées aux seuls objets rituels¹¹.

L'Église répugnait à voir ses objets sacrés passer aux mains des juifs. En 814, Charlemagne leur interdit d'en acquérir ou de s'en voir confiés en gage, même chose dans la réglementation germanique à partir du XIV^e siècle. Les juifs avaient pourtant leurs

¹⁰ GERMES-DOHMEN 2009, p. 66, n° 7.
¹¹ WENER 2005a, p. 99 et 101.

3

Livre de prières selon le rite provençal (*mahzor*)

Languedoc, troisième quart du XIII^e siècle
 Parchemin, III + 141 + III ff., 136 x 108 mm, reliure moderne cartonnée havane
 PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, HÉB. 637

PROVENANCE : Shne'ur bar Méir ; archives de la section historique du royaume de France ; Bibliothèque impériale (1862)

BIBLIOGRAPHIE : ZOTENBERG 1866, p. 89, n° 637 ; SIRAT 1960, p. 65 et 69 ; SÉGUY 1973, n° 70 ; METZGER 1973 ; TAMANI 1983, p. 189, n° 7 ; GAREL 1991, p. 93, n° 62 ; SED-RAJNA et FELLOUS 1994, p. 19-22, n° 10

Ce *mahzor* à usage privé, comportant les prières quotidiennes, du *shabbat*, des fêtes et des jeûnes du calendrier juif, est l'un des trois petits rituels de prières conservés à la BnF (héb. 636, 637 et 654) et produits en France méridionale. Le Languedoc fait partie du royaume de Majorque, compris dans l'aire géoculturelle séfarade jusqu'en 1271, quand il est rattaché au royaume de France. La production des manuscrits languedociens comporte des caractéristiques bien précises, par exemple une préférence pour des petits formats, une fabrication et une écriture proches des techniques séfarades, ainsi qu'une

ornementation influencée par les manuscrits castillans. De surcroît, des termes en langue d'oc en caractères hébreux, découverts dans les manuscrits héb. 637 (f. 120) et 636 (ff. 99-99^v), viennent confirmer leur lieu d'origine. Le présent manuscrit comprend non seulement les prières quotidiennes (ff. 1-45^v), du *shabbat* (ff. 45^v-73) et autres adjonctions pour les fêtes et jeûnes du calendrier juif (ff. 73^v-82), mais aussi les prières récitées à *Rosh ha-Shanah* (ff. 82^v-93) et à *Yom Kippour* (ff. 93^v-101^v), ainsi que le *Traité des Pères* (ff. 103-119) et un texte de la *Haggadah* (ff. 119^v-139^v), lu lors du *seder* de *Pessah*. La décoration du

manuscrit se concentre sur les pages de ce dernier texte, parsemée de mots initiaux constitués de lettres à l'encre d'écriture, rehaussées de gouache rouge et embellies de têtes zoomorphes ou anthropomorphes. En dernier lieu, ce manuscrit et les deux autres évoqués plus haut sont dotés d'une valeur historique exceptionnelle puisqu'ils n'ont été retrouvés dans les archives du royaume de France qu'à la Révolution, ayant dans le lointain passé fait partie des livres hébreux confisqués par Philippe le Bel lors de l'expulsion des juifs de France en 1306.

J. I.

Liste des Dix Plaies d'Égypte (Exode 7, 13), suivie de leur abréviation en lettres décorées et suite de la *Haggadah*, f. 128^v